

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

FEDERATION FRANCAISE DE TAEKWONDO ET DISCIPLINES ASSOCIEES

Association
25 rue Saint Antoine
69003 Lyon

Exercice clos le 31 décembre 2019

Grant Thornton

SAS d'Expertise Comptable et
de Commissariat aux Comptes
au capital de 2 297 184 €
inscrite au tableau de l'Ordre de la région
Paris - Ile de France et membre de la
Compagnie régionale de Versailles
RCS Nanterre B 632 013 843
44, quai Charles de Gaulle
CS 60095
69463 Lyon cedex 06

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Fédération Française de Taekwondo et Disciplines Associées

Exercice clos le 31 décembre 2019

À l'Assemblée Générale de la Fédération Française de Taekwondo et Disciplines
Associées,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fédération Française de Taekwondo et Disciplines Associées relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents adressés à l'assemblée générale sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Comité Directeur.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fédération.

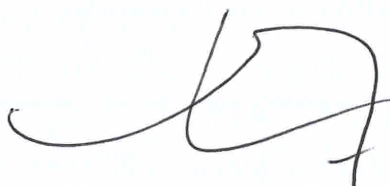
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la fédération à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Lyon, le 21 février 2020

Le Commissaire aux Comptes
Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton International



Luc Williamson
Associé

Association F.F.T.D.A.

25 RUE SAINT ANTOINE

69003 LYON

COMPTES ANNUELS

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2019 12			Exercice N-1 31/12/2018 4	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Concessions, Brevets et droits similaires	43 816	32 798	11 017	10 101	917	9.07
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques Matériel et outillage	11 060	11 717	-657	516	-1 173	-227.32
	Autres immobilisations corporelles	88 387	73 004	15 383	18 130	-2 747	-15.15
	Immobilisations en cours						
Avances et acomptes							
Immobilisations financières (2)							
Participations mises en équivalence							
Autres participations	1 520		1 520	1 520			
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières							
Total I	144 782	117 519	27 264	30 266	-3 003	-9.92	
Comptes de liaison							
Total II							
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes	11 802		11 802		11 802	
	Créances (3)						
	Créances usagers et comptes rattachés	3 782		3 782	1 450	2 332	160.83
	Autres créances	188 322		188 322	187 852	470	0.25
Valeurs mobilières de placement							
Instruments de trésorerie							
Disponibilités	1 500 370		1 500 370	1 372 417	127 952	9.32	
Charges constatées d'avance (3)	225 350		225 350	260 527	-35 178	-13.50	
Total III	1 929 625		1 929 625	1 822 247	107 378	5.89	
Comptes de Régularisation	Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	2 074 407	117 519	1 956 888	1 852 513	104 375	5.63	

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
		31/12/2019 12	31/12/2018 4	Euros	%
FONDS ASSOCIATIFS	Fonds propres				
	Fonds associatifs sans droit de reprise				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	3 871	139 886	-136 015	-97.23
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	214 512	-136 015	350 527	257.71
	Autres fonds associatifs				
Fonds associatifs avec droit de reprise :					
Apports					
Legs et donations					
Résultats sous contrôle de tiers financeurs					
Ecarts de réévaluation					
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables					
Provisions réglementées					
Droit des propriétaires					
Total I	218 383	3 871	214 512	NS	
	Comptes de liaison				
	Total II				
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges	130 000	77 000	53 000	68.83
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement				
	Fonds dédiés sur autres ressources				
Total III	130 000	77 000	53 000	68.83	
DETTES (1)	Emprunts obligataires				
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	162 986	271 041	-108 054	-39.87
	Dettes fiscales et sociales	70 294	66 792	3 502	5.24
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	306 986	226 465	80 521	35.56
Instruments de trésorerie					
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance	1 068 239	1 207 344	-139 105	-11.52
	Total IV	1 608 505	1 771 642	-163 136	-9.21
	Ecarts de conversion passif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)		1 956 888	1 852 513	104 375	5.63

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an

540 266 564 298

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2019	12	31/12/2018	4	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de Biens et Services		75 066		1 850	73 216	NS
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation	1 337 111		406 414		930 697	229.00
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	44 314		24 957		19 357	77.56
Collectes						
Cotisations						
Autres produits	2 352 200		753 229		1 598 971	212.28
Total I	3 808 690		1 186 450		2 622 240	221.02
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes	2 360 048		885 886		1 474 162	166.41
Impôts, taxes et versements assimilés	40 733		18 695		22 038	117.89
Salaires et traitements	622 970		217 732		405 238	186.12
Charges sociales	190 535		75 557		114 978	152.17
Dotations aux amortissements et aux provisions						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	25 562		9 872		15 691	158.94
Sur immobilisations : dotations aux provisions						
Sur actif circulant : dotations aux provisions						
Pour risques et charges : dotations aux provisions	80 000				80 000	
Subventions accordées par l'association						
Autres charges (2)	342 534		111 270		231 264	207.84
Total II	3 662 382		1 319 012		2 343 370	177.66
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	146 308		-132 562		278 870	210.37
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2019 12	31/12/2018 4	Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier				
Autres intérêts et produits assimilés	3 050	3 675	-626	-17.03
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	3 050	3 675	-626	-17.03
Charges financières				
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI				
2. Résultat financier (V-VI)	3 050	3 675	-626	-17.03
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	149 357	-128 887	278 244	215.88
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	72 154		72 154	
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges	27 000	13 000	14 000	107.69
Total VII	99 154	13 000	86 154	662.73
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	34 000	20 128	13 872	68.92
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions				
Total VIII	34 000	20 128	13 872	68.92
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	65 154	-7 128	72 283	NS
Impôts sur les bénéfices (IX)				
Total des produits (I+III+V+VII)	3 910 894	1 203 125	2 707 769	225.06
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX)	3 696 382	1 339 140	2 357 242	176.03
Solde intermédiaire	214 512	-136 015	350 527	257.71
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs				
- Engagements à réaliser sur ressources affectées				
5. EXCEDENTS OU DEFICITS	214 512	-136 015	350 527	257.71

Association F.F.T.D.A.

25 RUE SAINT ANTOINE

69003 LYON

ANNEXE DU 01/01/2019 AU 31/12/2019

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 1 956 888.30 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 3 808 690.17 Euros et dégageant un excédent de 214 511.77 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.
L'exercice précédent a une durée de 4 mois.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Néant

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices

Les comptes annuels ont été préparés en conformité avec les dispositions du code de commerce et du plan comptable général, et notamment les règlements suivants :

- Décret comptable du 29/11/1983
- CRC n°99-01 du 16 février 1999 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations
- ANC 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, modifié par le règlement ANC 2018-06 du 23 novembre 2015

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Immobilisations incorporelles :

Le coût d'acquisition d'une immobilisation incorporelle acquise séparément est constitué de :

- son prix d'achat y compris les droits de douanes et taxes non récupérables, après déduction des rémises, rabais commerciaux et escomptes de règlement, et
- de tous les coûts directement attribuables à la préparation de l'actif en vue de l'utilisation envisagée.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Immobilisation corporelles :

Les éléments principaux d'immobilisations corporelles qui ont des utilisations différentes, qui procurent un potentiel de services profitant à des tiers ou à l'entité conformément à sa mission ou à son objet selon des rythmes différents, ou qui doivent faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, sont comptabilisés séparément et font l'objet d'un plan d'amortissement propre.

La Fédération a retenu comme durée d'amortissement la durée d'usage pour l'amortissement des actifs non décomposables.

Amortissements :

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

- Logiciels	1 à 3 ans
- Matériel sportif	3 à 5 ans
- Installations générales	2 à 5 ans
- Matériels de bureau et informatique	1 à 5 ans
- Mobilier	5 ans

Immobilisations financières :

Les titres de participations sont inscrits au bilan à leur valeur d'acquisition ou d'apport.

Une dépréciation est constituée à la clôture de l'exercice lorsque la valeur d'utilité est inférieure au coût d'acquisition.

A la clôture de chaque exercice, la valeur d'utilité de chaque ligne de titres est appréciée sur la base des capitaux propres, des résultats de la filiale et des perspectives d'avenir.

Créances :

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Elles ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Provisions :

Les provisions enregistrées en conformité avec le règlement CRC N°2000-6 sont destinées à couvrir les risques et les charges que des événements en cours ou survenus rendent probables, nettement précises quant à leur objet mais dont la réalisation et l'échance ou le montant sont incertains.

Pour tenir compte des particularités liées au financement annuel du Ministère des Sports et à l'objectif de développement du Taekwondo, la FFTDA comptabilise une provision "JO" destinée à couvrir le coût des Jeux Olympiques pour la Fédération; notamment les déplacements du personnel technique et les indemnités fédérales versées aux médaillés. La provision comptabilisée au 31 décembre 2019 s'élève à 100 K€.

Indemnité de départ à la retraite :

Compte tenu des effectifs, de l'ancienneté, de la moyenne d'âge des salariés, les obligations liées aux indemnités légales ou conventionnelles de départ à la retraite ne sont pas significatives.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Reconnaissance des produits :

La subvention du Ministère des sports est attribuée pour une année civile. Sur l'exercice précédent clos au 31/12/2018 (exercice de 4 mois), la subvention avait été ventilée en fonction du calendrier sportif pour la quote-part liée au financement des manifestations, ou au prorata de l'engagement des dépenses budgétées pour les autres postes budgétaires.

La subvention du Ministère des sports 2019 a été comptabilisée en globalité sur l'exercice 2019.

Les cotisations clubs et licenciés sont rattachées à la saison sportive et doivent être réparties sur la période concernée. A la suite du changement de date de l'exercice, les cotisations encaissées au titre de la saison 2019/2020 sont proratisées à 8/12ème rétrocessions aux clubs et ligues correspondantes sont également proratisées sur la période.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Loyers (SCI LE MATIN CALME)

En accord avec le propriétaire de la SCI LE MATIN CALME, le montant du loyer annuel au 31/12/2019 s'élève à 12 K€.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles			
TOTAL	34 168		9 648
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	28 917		
Installations générales agencements aménagements divers	33 138		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	61 824		12 912
TOTAL	123 878		12 912
Autres participations	1 520		
Prêts, autres immobilisations financières			500
TOTAL	1 520		500
TOTAL GENERAL	159 566		23 060

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			43 816	43 816
TOTAL			43 816	43 816
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		17 857	11 060	11 060
Installations générales agencements aménagements divers			33 138	33 138
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		19 487	55 249	55 249
TOTAL		37 343	99 447	99 447
Autres participations			1 520	1 520
Prêts, autres immobilisations financières		500		
TOTAL		500	1 520	1 520
TOTAL GENERAL		37 843	144 782	144 782

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	24 067	8 731		32 798
TOTAL	24 067	8 731		32 798
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	28 401	1 173	17 857	11 717
Installations générales agencements aménagements divers	33 138			33 138
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	43 694	15 658	19 487	39 866
TOTAL	105 233	16 831	37 343	84 720
TOTAL GENERAL	129 300	25 562	37 343	117 519

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles	8 731				
TOTAL	8 731				
Instal.techniques matériel outillage indus.	1 173				
Matériel de bureau informatique mobilier	15 658				
TOTAL	16 831				
TOTAL GENERAL	25 562				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provisions pour risques et charges	77 000	80 000	27 000		130 000
TOTAL	77 000	80 000	27 000		130 000
TOTAL GENERAL	77 000	80 000	27 000		130 000
Dont dotations et reprises d'exploitation exceptionnelles		80 000	27 000		

Etat des échéances des créances et des dettes

<u>Etat des créances</u>	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Clients douteux ou litigieux	1 016	1 016	
Autres créances clients	2 766	2 766	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	702	702	
Taxe sur la valeur ajoutée	40 148	40 148	
Groupe et associés	91 110	91 110	
Débiteurs divers	56 361	56 361	
Charges constatées d'avance	225 350	225 350	
TOTAL	417 453	417 453	

<u>Etat des dettes</u>	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	162 986	162 986		
Personnel et comptes rattachés	51 036	51 036		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	17 149	17 149		
Taxe sur la valeur ajoutée	574	574		
Autres impôts taxes et assimilés	1 534	1 534		
Autres dettes	306 986	306 986		
Produits constatés d'avance	1 068 239	1 068 239		
TOTAL	1 608 505	1 608 505		

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	56 361
Total	56 361

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	44 534
Dettes fiscales et sociales	69 720
Autres dettes	10 354
Total	124 607

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance		Montant
Charges d'exploitation		225 350
Total		225 350
Produits constatés d'avance		Montant
Produits d'exploitation		1 068 239
Total		1 068 239

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Liste des filiales et participations

Filiales et participations	Capitaux propres	Quote part du capital détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
A. Renseignements détaillés sur les filiales et participations			
- Filiales (+50% du capital détenu)			
- SCI le Matin Calme (31/12/2019)	-26 436	99	6 298
B. Renseignements globaux sur les autres filiales et participations			

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Produits et charges exceptionnels

Nature	Montant	imputé au compte
Produits exceptionnels		
- URSSAF 2016	49 929	
- Rétrocessions	11 660	
- Cotisations Retraite	10 565	
- Reprise provision litige	27 000	
Total	99 154	
Charges exceptionnelles		
- Litige	27 000	
- Frais de justice	7 000	
Total	34 000	

Transferts de charges

Nature	Montant
Transfert de charges de personnel	20 038
Remboursement pensions/poles	24 275
Total	44 313

Recettes fédérales :

Nature	2019	09/18-12/18	Variation	% Variation
Licences et cotisations clubs	1 922 548	564 849	1 357 699	240,4%
Séminaires et formations cadres	109 196	16 867	92 329	547,4%
Ventes passeports sportifs	107 260	90 765	16 495	18,2%
Grades et homologations	55 068	2 623	52 445	1999,4%
Ventes diverses	9 387	227	9 160	4035,2%
Compétitions et entrées spectateurs	148 741	77 898	70 843	90,9%
TOTAUX	2 352 200	753 229	1 598 971	212,3%

Ventilation de la subvention MJS :

Financements	Montants	Part imputée sur l'exercice	Part reportée sur l'exercice suivant
MJS			
Convention d'objectif 2019	1 050 520	1 050 520	0
Complément convention d'objectif 2018	155 000	112 327	
Complément convention d'objectif 2019	118 000	118 000	0
TOTAL	1 323 520	1 280 847	0
Collectivités locales	0	0	
Subventions/Manifestations	56 263	56 263	
TOTAL SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	1 379 783	1 337 110	0

Effectif moyen :

Effectif moyen en ETP	Salariés	Mis à disposition
personnel administratif	8	
Personnel technique	7	20
TOTAL	15	20